



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-02-2026 /

Dossier complet le : 06-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012812/KK P

1 Intitulé du projet

Operation d'amenagement Horizon "Trois Couronnes" sur la commune de Bidart

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE BIDART

Raison sociale

Mairie de Bidart

N° SIRET

21640125700011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ALZURI

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Operation de re nouvellement urbain en continuité immédiate du centre-bourg sur un périmètre d'environ 1,6 hectares. Le programme prévisionnel comprend: - 72 à 83 logements en résidence principale dont 70% de logements sociaux (soit 4 900 à 5 500 m² de SDP) - 800 m² de commerces en rez de chaussée actif - un pôle médical de 1 175 m² composé d'une pharmacie et d'une maison de santé pluridisciplinaire - 1 000 m² espaces publics végétalisés (dont 3 placettes, un grand parc paysager) - un parking public semi-enterré de 120 places. Ce dernier permettra de libérer les espaces en surface et de restituer des places de parking. nb: une offre de parkings privés pour les résidents de 80 à 100 places sera également développée en sous-sol, positionnée sous les différents bâtiments. Une phase préalable de démolition est à envisager. Le site est actuellement constitué de 2 parkings publics aériens (parking du lavoir et parking de l'Eglise), 4 pavillons et du bâtiment de la pharmacie dont le portage foncier est assuré par l'EPFL.

4.2 Objectifs du projet

Projet d'extension du centre-bourg pour créer un lien bourg haut/bourg bas, répondre à la demande en logements et proposer des services et aménités de qualité aux habitants. Detail: 1- Une trame d'espaces publics comme support d'aménagement: - créer de nouveaux liens entre bourg haut, bourg bas et littoral - garantir l'accessibilité du site et son accroche à la Départementale - valoriser et révéler la trame paysagère 2- Intégrer de nouveaux programmes qui répondent aux besoins des Bidartars tout en respectant le patrimoine architectural local - Développement de nouveaux logements - Développer un pôle de santé - Favoriser l'installation de nouveaux commerces de proximité pour consolider et dynamiser l'offre du centre-bourg

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur un temps long (4-5 ans) et seraient séquencés au minimum en 2 phases après un temps préalable de démolition/préparation du foncier. Une phase préalable de démolition des 4 maisons existantes localisées en partie centrale de l'îlot, du bâtiment de la pharmacie (sous portage EPFL, cette mission leur a été confiée sur 2026-2027) ainsi que du bâtiment de la gratuiterie au niveau du parking existant du lavoir existant au nord ouest + déclassement (par anticipation si possible) des fonciers domaine public est envisagée. Puis l'opération est envisagée en 2 temps: une 1^{re} tranche secteur est horizon 2028 (démolition bâtiment de la pharmacie actuelle, réalisation ouvrage parking public + pôle santé et 3 premiers plots bâtiments mixtes logements/commerce+ majorité des espaces publics) puis une 2^{ème} tranche secteur ouest horizon 2030 (4 bâtiments à vocation résidentielle sur les 2 plateformes de l'ancien parking du lavoir).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, en terme d'occupation sont attendus: - 72 à 83 ménages en résidentiel, exclusivement en résidence permanente, - 4 à 5 commerces en rez-de-chaussée actif (commerces de bouche en priorité) - un pôle de santé composé d'une pharmacie et une MSP (médecins généralistes + professions para-médicales) - un parking public semi enterré de 120 places de stationnement et un parking privé pour les résidents logements d'environ 40 places accessible par le parking public. - un parking privé de 40 à 60 places sous les bâtiments résidentiels de la partie ouest du projet accessible par la voie existante rue Berria qui sera rétrogradée. Les accès voitures se font en périphérie, le site en lui-même est apaisé, piétonnisé: la création de liaisons douces (piétons et vélo) est prévue pour desservir et traverser le site. La rue de l'église devient piétonne. Elle reste circulaire en accès restreint (livraisons commerces-pharmacie, événements église et desserte riverains église).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation au titre de la loi sur l'Eau et dérogation espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet: 1 5012 m2 Surface de pleine terre actuelle etablie a 51% vs 53% a l'etat projet (surface batie 1 675 m2, parking voirie: 5 710 m2, espaces verts: 7 567 m2)	(surface, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Bidart, modification n°4 approuvée par le conseil communautaire du 21 juin 2025. En zonage UA Territoire concerne par le PLUi Cote Basque Adour arrêté par délibération du conseil

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Bidart
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Perimetre Delimite des Abords de l'Eglise de l'Assomption
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	approuve le 09/07/2003
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	approuve le 09/07/2003
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	site du Littoral

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Extrait etude G1 interactions avec les eaux souterraines p.24 : Des niveaux d'eau souterraine ont ete releves sur la profondeur des sondages, a des profondeurs et niveaux tres variables selon la localisation des sondages (entre juin et novembre 2024, cf. chapitre C.4) : -Des niveaux d'eau releve a faible profondeur autour de 1.2 a 1.6 m de profondeur au Nord et a l'Ouest de la zone (releves en
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	A confirmer. Au stade des etudes prealables, le projet prevoit des ouvrages enterres et des terrassements en deblais relativement importants pouvant atteindre 10m de profondeur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	reutilisation de la terre vegetale sur site Deblais/remblais: Extrait etude G1 p.22: En premiere approche, le reemploi des deblais du site en remblais sera limite et ne conviendra pas sans traitement specifique pour des

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	- Assainissement: Les reseaux d'eaux usees presents sur le site ne montrent a ce jour aucun dysfonctionnement. Tant pour les eaux pluviales, que pour les eaux usees, les traces de reseaux pourront etre devoyes dans le cadre du projet. - Eau potable: Le projet est desservi en eau potable. L'extension et le renforcement sont a prevoir depuis les canalisations structurantes situees au Sud de
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux d'aménagement vont conduire a une modification limitee, du couvert vegetal en place. L'emprise du projet correspond principalement a des parkings et la majorite des espaces verts et boises actuels sont conservees par le projet. De maniere globale, le site d'etude presente un caractere artificiel, il est domine par une occupation du sol urbaine. Les principaux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	La zone de projet ne beneficie d'aucun statut de protection ou de classement de type ZNIEFF (Zones Naturelles d'Interet Ecologique, Floristique et Faunistique), site NATURA 2000, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), reserve, etc. Le zonage reglementaire le plus proche se situent en frange oceanique a environ 350 m du secteur d'etude. Il s'agit du site Natura 2000 FR7200776 - Falaises de
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le perimetre d'etude est situe en zonage UA. Ce dernier est principalement destine a l'habitat, aux services et aux activites complementaires a l'habitat. Il se decompose selon trois secteurs : - Le secteur UA1 : zone urbaine tres dense du centre ancien - Le secteur UA2 : zone urbaine dense du centre-bourg ancien en continuite du secteur UA1 - Le secteur UA3 : zone urbaine moins dense du
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet Horizon Trois Couronnes a pour objectif de développer des espaces publics apaisés. La majeure partie du site est réservée aux piétons et cycles, en laissant la voiture sur les extrémités. Pour ce faire, le stationnement public est positionné à l'est du secteur, entre le talus et l'actuel parking de l'église. Ce positionnement permet de diffuser directement les flux piétons sur les différentes places. Il permet également
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	future occupation: résidentiel et vitrines commerciales en rez-de-chaussée. Eclairage des espaces publics. Préconisations en phase travaux et exploitation pour les nouveaux luminaires : éclairage dirigé au sol, choix de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets menagers lies aux nouvelles occupations du site. Dans le cadre de la creation de futurs logements sur le secteur des Trois Couronnes mais egalement de la future offre commerciale, il est prevu d'integrer une gestion des dechets en lien avec les preconisations des services de l'agglomeration (CAPB). Au-dela de ces nouveaux besoins, le site accueille aujourd'hui plusieurs bornes de tri et compostage. Le travail a été réalisé de manière
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Proximité de l'Eglise classée et vues sur le grand paysage (mer et montagne). Enjeux de préservation des cônes de vue sur le patrimoine et le grand paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Amélioration du bilan surface de pleine terre: de pleine terre actuelle établie à 51% vs 53% à l'état projet recyclage d'un foncier à occupante urbaine (parkings, pavillons et espaces verts périphériques) par un projet de densification et multi-fonctionnel (habitat, santé, commerce, espaces publics) en extension directe du centre-bourg.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

deplacement du batiment actuel de la gratuiterie (situe sur le parking du lavoir dans le perimetre projet) dans l'actuelle batiment du CCAS situe rue Berrua. reamneagement de la route Departementale RD810

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Si dessous les elements de cadrage reglementaire communiquees par Biotopie: I- Evaluations et procedures liees au Code de l'Environnement - Evaluation environnementale Categories du tableau de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement dont releve le projet 39. Travaux, constructions et operation d'aménagement Le projet repose sur l'aménagement d'environ 1,6 ha. Le projet ne sera pas concerne par cette categorie de projet si la surface de plancher de l'emprise au sol a creer est inferieure a 10 000 m2 ou alors le proet sera soumis a examen au cas par cas. 41. Aires de stationnement ouvertes au public Le projet comprend la creation d'un parking de 50 places et d'un parking de 150 places. Soumis a examen au cas par cas Dossier loi sur l'Eau : Titre I- Prelevement (rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0,

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dossiers loi sur L'eau- Incidences et mesures 1) Phase travaux 11- Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, le niveau et la qualite de l'eau : - risque de pollution accidentelle du aux engins, vehicules et materiels de chantier - risque de pollution accidentelle du au pluviolessivage des terrassements: MES Mesures correctives ou compensatoires envisagees: - Aires de garage/entretien du materiel implantees loin des zones sensibles. - Produits necessaires aux engins de chantier stockes dans des cuves etanches (huiles, carburant) sur retention, les entreprises de chantier ayant obligation de recuperation, de stockage et d'elimination des dechets. - Controle regulier du bon etat de marche des engins (absence de fuite notamment) - Eaux de ruissellement du chantier et eaux issues des zones d'entretien collectees et dirigees vers une ou des retenues temporaires, mises en place des le debut du chantier et demantelees a la fin de celui-ci. 12- Incidences du projet sur le milieux naturel - Risques de degradation d'habitats naturels et de destruction potentielle d'especes protegees Mesures correctives ou compensatoires envisagees - Realisation des interventions hors periode forte d'activites de la faune - Releve faune/flore prealable aux travaux, realise par un ecologue - Consevation de la majeure partie des espaces naturels existants 2) Phase d'exploitation 21- Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, le niveau et la qualite des eaux - Risque d'augmentation des volumes et debits de ruissellement Mesures correctives ou compensatoires envisagees: - Ouvrages pluviaux de compensation de l'impermeabilisation conformes aux prescriptions de la Communauté d'Agglomeration Pays Basque (volume et debit) gestion de la pollution par decantation 22- Incidences du projet sur le

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la construction d'un parc de stationnement de plus de 120 places. L'équipement est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas. La procédure d'évaluation environnementale pour cet ouvrage pourrait se justifier au regard de la nature des sols, la topographie, de la complexité technique de réalisation de l'ouvrage à proximité immédiate du tissu urbain du centre bourg. Le projet pourrait par ailleurs être soumis à évaluation environnementale dans sa globalité au titre de la clause filet. L'initiative du projet émanant d'une collectivité et étant située dans un secteur déjà urbanisé, la commune estime qu'une évaluation environnementale sur l'ensemble du projet ne serait pas justifiée, tout en restant consciente des sensibilités du site. Elle s'engage à produire les études techniques nécessaires et s'en remet

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

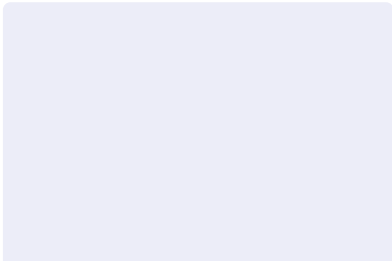
Nom Mahous

Prénom Anne

Qualité du signataire chef de projets foncier et aménagement

À Bidart

Fait le 30-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)